

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **FAG 050-7213/19/BM**

#### **■ Adhésion à l'Association Electronic Business Group de l'innovation digitale (EBG) et paiement de la cotisation 2020 MET 19/13750/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Pour accompagner sa mise en place la Métropole d'Aix Marseille Provence, s'est engagée dans une politique de modernisation de ses offres de services numériques et de ses pratiques internes fondée sur une véritable transformation digitale.

Première Métropole de France par sa taille, Aix Marseille Provence vise à être une administration modernisée, plus agile et plus ouverte aux dernières technologies et expérimentations digitales. Cette ouverture concerne l'ensemble des métiers de la Métropole. Elle nécessite une véritable culture de l'innovation et de nombreux échanges et retours d'expérience avec les acteurs du numérique et du secteur public.

Créée en 1998, l'association Electronic Business Group (E.B.G.) est le premier club de l'innovation digitale en France. Elle rassemble près de 660 organisations et grandes entreprises souhaitant accroître leur capacité d'innovation et faciliter leur transformation digitale.

Compte tenu de l'objet, de la qualité et de la diversité des travaux menés par cette association, l'adhésion de notre intercommunalité à l'Electronic Business Group serait un outil de diffusion et d'enrichissement particulièrement pertinent pour l'ensemble des métiers de notre Métropole. Précurseur dans sa démarche la Métropole rejoint ainsi le Ministère des Finances, la Croix Rouge, l'UGAP ou l'IGN.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2020

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole est engagée dans sa transformation digitale et souhaite se confronter aux expériences menées dans d'autres grandes organisations sur les thématiques du numérique, de l'aménagement, du développement durable et de la relation usagers,
- Que la structure EBG réalise et produit des contenus et études de qualité pouvant servir à plusieurs services de notre institution.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Electronic Business Group et le paiement de la cotisation 2020 d'un montant de 5 456,00 euros T.T.C.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 - Fonction 20 - Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Territoire numérique  
et Innovation technologique

Gérard BRAMOULLÉ